

## Ajournement

à temps partiel pour des jeunes de niveau secondaire. Cela n'avait rien à voir avec la formation professionnelle.

• (1835)

Le lendemain, le secrétaire parlementaire, au nom du ministre, m'a parlé d'un autre projet lié à Service jeunesse Canada. Oui, bien sûr, j'ai critiqué Service Jeunesse Canada, mais c'était pour un programme incubateur d'emplois. Lors de mes critiques concernant le programme Service Jeunesse Canada, je déplorais que des volets de formation allaient à l'encontre de la formation professionnelle, du consensus québécois à l'égard de la formation professionnelle.

Or, j'ai été conséquent et c'est pourquoi j'ai appuyé le projet présenté dans ce programme, parce que, justement, il n'y avait pas de volet, dans le projet en question, concernant la formation professionnelle; il s'agissait plutôt d'un volet incubateur d'emplois consistant à aider des jeunes à créer leur propre entreprise.

Je pourrais parler longtemps de cela, mais comme il reste très peu de temps, je dirai que c'est une question de principe. À mon avis, c'est du chantage, une atteinte à la vie démocratique.

J'ai été élu par les gens de mon comté pour les représenter. C'est ce que j'ai voulu faire en envoyant au ministre des projets pour son acceptation. Il me demande maintenant d'appuyer le non, et si j'appuie le non, il va m'accorder une réponse positive à ce projet. Je trouve cela inacceptable.

S'il s'agissait d'un geste isolé, je dirais qu'il s'agit d'une parole irréfléchie. À ce moment-là, le ministre aurait dû dire: «Écoutez, les mots ont dépassé ma pensée; ce n'est pas ce que je pense.» Mais non, le lendemain, il n'était pas là, et il a fait répondre son secrétaire parlementaire qui en rajoute. En fait, il critiquait les critiques que j'avais faites à l'endroit de ce programme.

Je trouve cela inacceptable, d'autant plus que, dans le contexte présent, on se fait, tous les jours, remarquer. Par exemple, dans un document secret d'Industrie Canada, on pointait de quelle allégeance politique les entreprises étaient afin de savoir si on allait financer des projets ou non.

Je trouve cela inacceptable. Mon intervention d'aujourd'hui est faite dans cette enceinte de la Chambre des communes, une enceinte qui réunit des gens élus par la voie démocratique. J'invoque ce droit pour que cela soit rétabli, pour que les gens d'en face, du côté du gouvernement, cessent leur chantage car, nous, on ne l'accepte pas.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de m'exprimer. Il semble que personne ne va me donner la réplique. Une autre preuve de la démocratie.

**M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord indiquer que le ministre du Développement des ressources humaines a été plutôt étonné de l'appui manifesté par le député de Lévis à l'égard de la réalisation d'un projet de Service Jeunesse Canada dans sa circonscription.

C'est ce député lui-même qui a déjà affirmé que le Service Jeunesse Canada représentait une ingérence dans un champ de compétence provinciale. Il est donc difficile de faire le rapprochement entre l'appui enthousiaste manifesté par le député à l'égard de la proposition et son opinion des initiatives fédérales.

Néanmoins, comme le secrétaire d'État à la formation et à la jeunesse l'a indiqué au député dans une lettre en date du 5 septembre 1995, la proposition dont il est question est toujours très, très valable, mais nous devons obtenir certaines précisions la concernant.

Le promoteur, Alliance-Jeunesse, a été invité à réviser sa proposition, et le secrétariat du Service Jeunesse Canada lui a offert de charger l'un de ses représentants de se rendre sur place et de lui fournir de l'aide. Dès que nous aurons reçu la proposition, je peux garantir au député que celle-ci sera traitée immédiatement.

Pour l'instant, je pense que le député sera heureux d'apprendre que le ministre a déjà fourni beaucoup d'aide à l'emploi dans sa circonscription. Cette aide se chiffre à 7,7 millions de dollars au titre de l'aide fournie aux habitants de la circonscription de Lévis, selon les derniers chiffres de l'année financière 1994-1995. Donc, c'est un montant très, très important.

Ce fait, plus que tout autre, en dit long sur l'argument du député selon lequel le ministre fonde ses décisions en matière de financement sur les votes passés ou les intentions de vote du député qui représente cette circonscription.

Les faits démontrent que cette allégation n'est pas du tout fondée.

• (1840)

[Traduction]

## LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Geoff Regan (Halifax—Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, durant la période des questions aujourd'hui, j'ai posé une question concernant la part des retombées de l'aide canadienne au développement international qui échoit au Québec. Il me semble, selon ce que j'ai entendu au cours des dernières semaines durant la période des questions, que le Bloc québécois n'arrive pas à décider s'il veut que le gouvernement fédéral dépense de l'argent au Québec.

Le Bloc prétend que le Québec se porterait mieux s'il devenait un pays séparé, extérieur au Canada. Toutefois, les faits et même les rapports produits par le gouvernement du Parti québécois montrent que ce n'est pas le cas. Ces rapports indiquent que le Québec est mieux à l'intérieur du Canada qu'il ne le serait à l'extérieur comme pays séparé.

L'aide au développement international est un exemple qui illustre bien ce fait.

[Français]

Pour l'année financière 1992-1993, dernière année pour laquelle une comparaison provinciale a été effectuée, près de 30 p. 100 des approvisionnements de l'APD sont effectués au Québec. Le tiers—ce qui veut dire 33,4 p. 100—des consultants inscrits sont au Québec. Plus du tiers—ce qui veut dire 36,3 p. 100—des marchés sont conclus au Québec. La valeur des marchés conclus au Québec—un peu moins de 100 millions de dollars—représente environ un tiers, soit 33,1 p. 100, du total national.